

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an **deux mille dix-sept** et le **17 novembre à 18h00**, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL**.

**Présents** : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – J. LAFAGE – G. REQUENA – S. BASSI-ALLEMAND - M. IBARS – A. KELLY – M. LEFEVRE – C. BRISSEIS – N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON – M. PEREZ – B. DANIS – A. CHOUKROUN – S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN – W. BIGNON - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ – P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

**Absentes représentées** : MC. FABRE DE ROUSSAC par L. FABRE – J. HURTADO par M. IBARS - C. NEGRI-AZAIS par JC. ARAGON

**Absents** : M. GROSSO - S. BERBEZIER

**1. Plan de financement prévisionnel des travaux pour demande de subvention – Avenue Frédéric Mistral phase 3 – Hérault Énergies**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'avenue Frédéric Mistral phase 3, les réseaux secs seront traités.

L'estimation des dépenses de l'opération (honoraires, études et travaux) s'élève à :

* Travaux d'électricité :	135 510,95 € TTC
* Travaux d'éclairage public :	33 578,81 € TTC
* Travaux de télécommunications	<u>28 262,93 € TTC</u>
TOTAL de l'opération	197 352,69 € TTC

-Les subventions sont estimées pour cette opération à 45 734,95 € HT.

-Les subventions d'Hérault Énergies sur les travaux « éclairage public » (à inscrire en recette) : 16 789,40 € HT

La TVA sur les travaux d'électricité est récupérée directement par Hérault Énergies, contrairement à celle sur les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunications qui peut être récupérée par la commune au titre du FCTVA.

La dépense prévisionnelle de la commune est de : 130 444,16 € HT (montant de l'opération déduction faite des subventions et du FCTVA).

Il appartient au conseil municipal :

**D'accepter** le projet Avenue Frédéric Mistral phase 3 pour un montant prévisionnel global de 197 352,69 € TTC,

**D'accepter** le plan de financement proposé par M. le Maire,

**De solliciter** les subventions les plus élevées possibles de la part du concessionnaire et d'Hérault Énergies,

**De solliciter** Hérault Énergies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

**De prévoir** de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 1<sup>er</sup> trimestre 2019,

**D'autoriser** M. le Maire à signer les futures conventions financières à intervenir avec Hérault Énergies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.

**De donner** délégation de signature pour les futures opérations financières et conventions avec Hérault Énergies.

Il convient d'en délibérer.

### **LE CONSEIL**

Ouï l'exposé de M. le Maire

### **DELIBERE À L'UNANIMITE**

**Accepte** le projet Avenue Frédéric Mistral phase 3 pour un montant prévisionnel global de 197 352,69 € TTC,

**Accepte** le plan de financement proposé par M. le Maire,

**Sollicite** les subventions les plus élevées possibles de la part du concessionnaire et d'Hérault Énergies,

**Sollicite** Hérault Énergies pour l'inscription de cette opération à son prochain programme de travaux,

**Prévoit** de réaliser cette opération selon l'échéancier suivant : 1<sup>er</sup> trimestre 2019,

**Autorise** M. le Maire à signer les futures conventions financières à intervenir avec Hérault Énergies, ainsi que l'ensemble des documents liés à l'exécution de la présente décision.

**Donne** délégation de signature pour les futures opérations financières et conventions avec Hérault Énergies.

**Et ont, les membres présents,  
signé au registre.**

**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Yves MICHEL**

Par délégation  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint  
**Marc ROUVIER**

